

Arrêté N° MA-ART-2023-090

**OBJET :** Annule et remplace l'arrêté n° MA-ART-2023-087

**Le Maire de Les Monts d'Aunay,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales – Articles L.2212.1 et L.2212.2,

**Vu** le Code de la Route ;

**Vu** le Code de la voirie routière ;

**Considérant** qu'il appartient à l'autorité municipale de réglementer la circulation sur les voies situées à l'intérieur de l'agglomération,

**Considérant** qu'à l'occasion des travaux de réfection de la bande de roulement rue de Suède prévue à partir du 25 avril 2023 et réalisés par l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS domiciliée 1 route de la Vallée de l'Odon - Tournay Sur Odon - 14310 VAL D'ARRY, il y a lieu de réglementer la circulation,

### ARRÊTE

**Article 1 :** La circulation et le stationnement seront interdits à tous les véhicules, à compter du 25 avril 2023 et jusqu'à la fin des travaux, rue de Suède.

Cette interdiction ne s'applique pas aux riverains et aux véhicules de secours.

**Article 2 :** La pose, la dépose et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS, responsable des travaux.

**Article 3 :** Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- L'entreprise JONES TRAVAUX PUBLICS,
  - Madame la Sous-Préfète de Vire,
  - Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Les Monts d'Aunay,
  - Monsieur le directeur de l'ARD,
  - Monsieur le responsable des Bus Verts,
  - Monsieur le président de Pré-Bocage Intercom,
- Chargés chacun en ce qui le concerne d'en assurer l'exécution.

Fait à Les Monts d'Aunay, le 24 avril 2023

Pour extrait certifié conforme  
le Maire, Mme Christine SALMON

